L'INFO MAC
Le journal du Mouvement Action-Chômage de Montréal - printemps 1998

Le monde du travail sens dessus-dessous

" Nous serons mutants peut-être, bâtards certainement, mais jamais, au grand jamais ne nous tairons-nous devant la bêtise des diktats de l'Économie mondiale. Car lorsque la conscience humaine, éprise de lumière, part à la rencontre de l'autre, nous voyons se lever tous les matins du monde ".

Denise Brassard, "Le bogue de l'an 2000", dans Exit, no 11, printemps 1998

Dans ce numéro:

L'union fait la force ! : p.2
Du néolibéralisme et de la justice sociale ... la suite : p.3
Entente sur la formation : p.3
Le monde du travail sens dessus-dessous, notre dossier central : p.4-5-6-7
Un AMI qui veut votre bien ... et qui risque de l'avoir : p.10
Le MAC , un emmerdeur! : p.12

Aussi une collaboration spéciale de
Normand Baillargeon
du journal Le Devoir
Les chômeurs français en révolte!
: P. 8-9

Illustration:
"La Tour de Babel"
d'après Bruegel l'Ancien, 1562

L'union fait la force !

Le mouvement syndical est né il y a très longtemps en Angleterre dans la deuxième moitié du 18ième siècle (1750). Les premiers syndicats étaient illégaux; leurs membres étaient pourchassés et tués, les "chanceux" emprisonnés.

Par Pierre Péclet

Les travailleurs ont dû lutter et s'organiser en secret pendant plus de cent ans. Le gouvernement britannique légalisa certaines formes d'activités syndicales en 1871. La situation dans les autres pays (États-Unis, France etc.) était pire encore.

Les premières réunions syndicales non clandestines eurent lieu en 1868 (à Manchester) pour l'Angleterre et en 1884 pour la France. Aux Etats-Unis et au Canada, l'activité syndicale était peu développée avant 1880. Paradoxalement, le mouvement syndical au Canada a pris naissance aux États-Unis. Les "Knights of Labour", syndicat secret fondé en 1869 commença à opérer ouvertement en 1880 et atteindra le million de membres en 1886. Aussi, la même année fut fondé l'American Federation of Labour. Ce très bref historique nous démontre que l'organisation en syndicat a été, pour les travailleurs, une lutte violente et de longue haleine ; et même si maintenant, les nouveaux patrons du genre McDonald's, Lucien Bouchard etc. sont moins féroces que leurs ancêtres, ils cherchent encore à détruire ou du moins à réduire ou modifier les prérogatives des syndicats.

Mais pourquoi donc sont-ils si peu aimés des patrons ?

Un syndicat, c'est quoi ?

Le mouvement syndical, c'est avant tout un réseau d'êtres humains avec toute sa complexité de personnalités, d'âge, de féminin (45% des syndiquées au Québec) et de masculin, d'origine, d'intérêts et de besoins divers.
Le milieu de travail constitue la cellule de base du regroupement des travailleurs et travailleuses en syndicat. On se regroupe dans une structure syndicale : pour avoir un bon salaire et une sécurité d'emploi, pour bénéficier des soins de santé et d'un environnement sécuritaire au travail, pour avoir des conditions de travail humaines, pour recevoir des bénéfices dits marginaux et le goût de notre travail, notre métier, notre profession. Pour avoir un mot à dire dans notre milieu de travail. Selon Statistiques Canada, un travailleur syndiqué à temps plein gagne 3.55$ de l'heure de plus qu'un non-syndiqué ; à temps partiel, un syndiqué gagne en moyenne 6.91 $ de plus qu'un non-syndiqué.

Seuls, nous ne pouvons arracher aux patrons que des miettes, regroupés, nous augmentons notre rapport de force. Nous augmentons nos possibilités de revendiquer nos droits et d'exiger le respect de notre dignité plus fortement.

C'est notre force collective qui oblige les patrons à négocier les conditions de travail car les lois sont importantes mais seules, elles ne nous procurent qu'un strict minimum et ne peuvent être sujettes à une évolution en faveur du travailleur.

C'est donc lorsque des personnes isolées prennent conscience qu'elles appartiennent à un groupe socio-économique qui subit les mêmes difficultés et qu'elles décident de s'organiser pour revendiquer leurs droits qu'elles font peur à ceux qui n'y ont pas intérêt.



Cheminots à l'assaut d'un train occupé par des briseurs de grève lors de la grande lutte des employés des chemins de fer américains et canadiens en 1873. (Source: histoire du mouvement ouvrier au Québec, CSN,CEQ,1979.)

Aujourd'hui, ici et ailleurs

Il semble d'ailleurs, y avoir un parallèle entre la baisse de la syndicalisation et plus globalement de la revendication structurée dans le monde et, l'intensification des attaques contre les travailleurs et les pauvres. Le Québec n'échappe pas à cette tendance. Le taux de syndicalisation a décliné de 46.9% à 41% en six ans (1990-1996) ; c'est aussi le cas au Canada et aux États-Unis. Plus particulièrement au Québec, le gouvernement Bouchard manipule les dirigeants syndicaux et endort les travailleurs avec ses sornettes nationalistes... et vogue la galère, le matraquage continue : Louise Beaudoin menace de fermer Télé-Québec si le syndicat maintient les griefs en cours ; Jean Rochon ferme les hôpitaux et coupe des milliers de postes ; Rémy Trudel utilise des menaces et une loi spéciale pour réduire de 6% la masse salariale des travailleurs municipaux ; Louise Harel matraque les pauvres avec la loi 186 etc. Le Fédéral n'est pas plus doux avec ses coupures dans le Régime d'assistance publique et l'assurance-emploi.

C'est notre force collective qui oblige les patrons à négocier les conditions de travail car les lois sont importantes mais seules, elles ne nous procurent qu'un strict minimum et ne peuvent être sujettes à une évolution en faveur du travailleur.

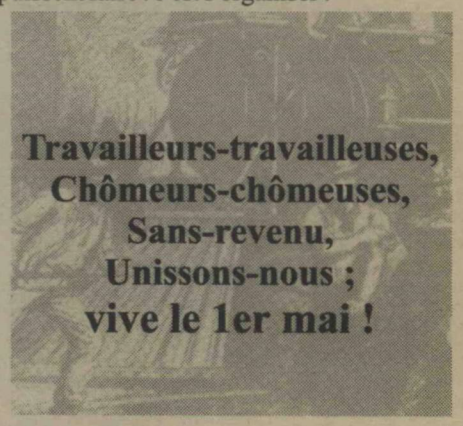
Les jeunes québécois ne représentent que 11% des syndiqués (15-24 ans). Le sort qui leur est réservé n'est pas rose : multiplication des clauses "orphelines" suite aux coupures dans le domaine municipal, réforme draconienne de la mère Harel, à croire que la cible, les "méchants", ce sont eux. Quand les jeunes travailleurs de la multinationale McDonald's, à St-Hubert, ont exigé d'être syndiqués, les patrons s'y sont opposés par tous les moyens ; devant l'échec de leurs manoeuvres, ils ont fermé l'établissement et congédié tous les travailleurs. Pas étonnant que le taux de suicide des jeunes québécois soit le plus élevé au Canada (et l'un des plus élevés au monde) !

Les actes de contestation comme ceux de l'opération du commando bouffe du Reine Élisabeth sont très durement réprimés. Liberté d'expression, qui pleure ta mort ?

Et de l'autre côté les "patrons" font ripaille : depuis 1993, les entreprises accumulent les profits. Pour le troisième trimestre de 1997, les bénéfices des sociétés ont augmenté de 2.7% atteignant 27.7 milliards de dollars au Canada ; les actionnaires de BCE (Bell), par exemple, ont fait 200% de profit en 5 ans ; et j'en passe...

Les autres pays n'ont rien à nous envier non plus : les réformes économiques en Corée du Sud (pour ne citer que cet exemple) exigées par l'apôtre du capitalisme moderne le FMI (Fond monétaire international) sont bien engagées ; Selon les experts, ces réformes entraîneront la perte d'un million d'emplois...

A moins d'être patron ou très riche, il est quasiment impossible de défendre ses droits ou ses intérêts tout seul dans son coin. L'union fait la force, cela a été démontré à maintes reprises dans tous les domaines; dès que des signes de faiblesse apparaissent, les "boss" et les opportunistes en profitent. Soyons vigilants-tes car la meilleure chose que les jeunes, les pauvres et les travailleurs puissent faire : c'est s'organiser !



L'INFOMAC

Les bureaux du Mouvement Action Chômage de Montréal sont situés au 6839a, rue Drolet, Montréal, H2S 2T1 (Métro Jean-Talon). Comité de rédaction de l'*INFOMAC*: Gustave Arroyo, Khadija Benabdallah, Nicole Côté, Jean-François Delisle, Pierre Péclet. Ont collaboré à ce numéro: Normand Baillargeon, Khadija Benabdallah, Nicole Côté, Jean-François Delisle, Esther Paquet. Dessins et caricatures: Laura d'Urbano, James Wagner. Infographie: Luc Leblanc. Impression: Payette et Simms inc. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, 1er trimestre 1998.

• Du néolibéralisme et de la justice sociale

Tel que promis, suite et fin de l'article de Khadija publié dans le dernier numéro que vous devriez avoir encore sous la main puisque vous conservez tous les numéros de l'INFOMAC, n'est-ce pas ? Son analyse portait sur le néolibéralisme et la justice sociale. Ses commentaires étaient basés principalement sur deux ouvrages, soit celui de Vivianne Forester (L'horreur économique) et celui de Michel Bernard, L'utopie néolibérale.

Par Khadija Benabdallah



Les phénomènes d'exclusion ne datent pas d'hier.
Quels sont nos standards de vie actuels?

L'intérêt général

Au cours de la réunion du G7 sur l'emploi tenue à Lille en avril 1996, le directeur général de l'Organisation internationale du travail présentait ce résultat : de 1979 à 1994, le nombre de chômeurs dans les pays du G7 est passé de 13 à 24 millions sans compter les 4 millions qui ont renoncé à chercher un emploi et les 15 millions qui travaillent à temps partiel faute de mieux.

Et qui aurait encore l'audace de dire que ceci est dû à la crise économique ou que les entreprises ne font pas de profit, considérant que :

. les profits des 500 plus grandes multinationales ont augmenté de 62% en 1994, 15% en 1995 et 1996 n'a pu pas arrêter leur ascension;

. la richesse du monde a quintuplé de 1960 à 1990 mais on compte 600 millions de pauvres en plus;

. les indices boursiers canadiens ont progressé de 25% en 1996;

. au Québec, les 6 grandes banques ont fait un profit de 6 milliards en 1996 (et ont aboli 11,000 emplois depuis 1991);

. de 1973 à 1995, le salaire réel des travailleurs a baissé de 18% pendant que celui des dirigeants augmentait de 19% avant impôt et de 66% après impôt!

L'implication de nos élus dans la consolidation du néolibéralisme

Nos gouvernants, en plus de nous précipiter dans la course à l'alliance avec un bloc économique, obéissent avec empressement aux manoeuvres des néolibéraux :

- pour limiter l'État à la seule protection du droit à la propriété ;

- pour s'emparer des biens publics dès qu'il est possible de faire du profit ;

- et pour exiger du financement de la part de l'État, sous prétexte qu'ils pourront créer de l'emploi ou en menaçant de partir vers des cieux plus cléments.

Quelques exemples :

. La Thames (compagnie privée anglaise des eaux) a fait un profit annuel de 727 millions, a payé son président 1,9 million et a fait couper l'approvisionnement en eau à 1030 ménages en 1995 (l'exemple de la privatisation de l'eau n'est pas unique).

. On songe à vendre à des intérêts privés la Société des Alcools du Québec alors qu'elle rapporte des milliards qui pourraient permettre de maintenir les soins de santé, d'offrir une éducation de qualité à la population, etc.

. Le libéral André Bourbeau, lorsqu'il était aux Affaires sociales persécutait les assistés sociaux. Lorsqu'il est devenu ministre des finances, il a fait un cadeau de 22 millions à Désourdy et à un groupe américain lors de la privatisation du Mont Saint-Anne grâce à une évaluation extrêmement basse. Tellement basse que le rapport annuel de la SÉPAC a révélé une perte comptable pour le Québec de 45 millions.

. Cette dette publique qu'on nous sert à toutes les sauces pour justifier les coupures, provient à 93% des intérêts sur la dette et ce taux d'intérêt a été haussé en 1988 par le gouvernement canadien par le biais de la Banque du Canada faisant faire ainsi à sa propre dette un bond immense. Par contre, les entreprises peuvent reporter d'année en année leurs impôts sans payer d'intérêt. D'après la Coalition pour la survie des programmes sociaux, si le gouvernement décidait d'imposer un taux d'intérêt raisonnable sur les taxes différées des entreprises, il pourrait collecter près de trois milliards par année en revenus supplémentaires.

. Par les effets de la déréglementation, le fédéral a fait entrer des entreprises américaines comme ATT et Sprint sur le marché de l'interurbain. Bell a saisi l'occasion de la concurrence pour justifier ses coupures d'emploi. Elle aura éliminé 12,000 emplois au début de 1998 et annonce qu'elle va encore en supprimer d'autres. Les ATT et autres ont-ils créé de l'emploi ? Y-avait-il une entente sur ce point qui a poussé nos gouvernants à leur offrir le marché national sur un plateau ?

Alors non seulement il nous faudra bientôt payer pour traverser le tronçon de route qui nous sépare de notre voisin d'en face mais encore nos impôts destinés à nous offrir un bien commun serviront à enrichir des entreprises multinationales qui les investiront ailleurs et/ou dans des projets sur lesquels nous n'aurons aucun contrôle. Les biens achetés avec notre argent sont bradés et nos élus instaurent des lois et concluent des arrangements financiers qui non seulement ne nous sont pas profitables mais encore nuisent à nos intérêts.

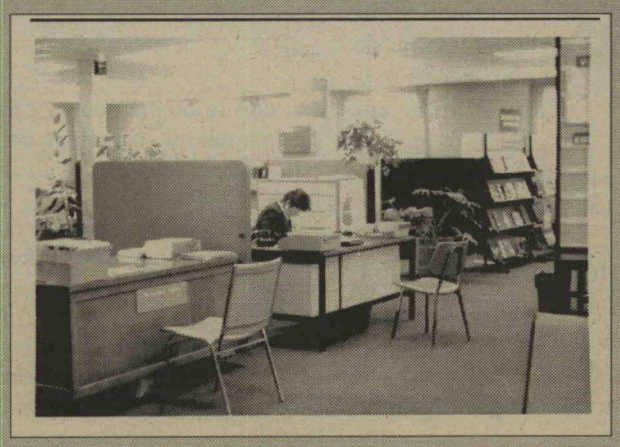
Est-il vraiment trop tard ?

Le nombre de sans emploi a atteint des proportions considérables. Le temps passé à chercher en vain du travail (et les différentes mesures restrictives) a fait que la plupart des chômeurs sont allés grossir les rangs des assistés sociaux. Ceux-ci passent, quand ils ont de la chance, d'un programme EXTRA à un programme PAIE pour retomber sur le chômage, puis sur l'aide sociale ; la boucle infernale est bouclée et pour combien de temps encore ? Quel est l'effet pervers de ces programmes ? Peut-on dans ce contexte espérer encore trouver un emploi ? Un emploi qui nous permette de vivre décemment? L'emploi est-il la seule manière de s'intégrer dans un projet de société ? Quelles alternatives avons-nous ? Avez-vous des solutions ? Nous aimerions les connaître, utilisez notre télécopieur au 271-4236, ou notre courrier électronique: macmtl@cam.org

Entente sur la formation

Depuis le 1er avril dernier, la mise en vigueur de la nouvelle entente fédérale-provinciale en matière de formation de la main-d'oeuvre ne vient pas bousculer vos vies de chômeurs-chômeuses en quête d'un programme de formation. Du moins, pas encore...

Par Nicole Côté



Dans les faits comme avant le 1er avril, si vous êtes chômeurs-ses ou l'avez été dans les trois dernières années, vous vous présentez à votre CRHC local pour rencontrer un agent et lui demander une formation. Comme avant, ses pouvoirs sont très grands et il ou elle peut, soit vous refuser cette formation ou vous l'accorder, tout dépendant de son humeur. L'important est de bien préparer son dossier : choisir plus d'une formation dans des domaines connexes, faire la démonstration de ce qui nous manque comme compétences ou formation (ex : photocopies de lettres montrant qu'on a pas eu un emploi à cause d'un manque de ceci ou cela que cette formation vous permettrait de combler), appelez votre député fédéral au besoin (ça peut toujours vous aider si on vous refuse cette formation). Si vous êtes déjà en formation après avoir été référé à votre cours par un agent de votre CRHC local, tout continue comme par le passé car les engagements continuent à être respectés même si c'est Québec qui se retrouve aux commandes de la formation.

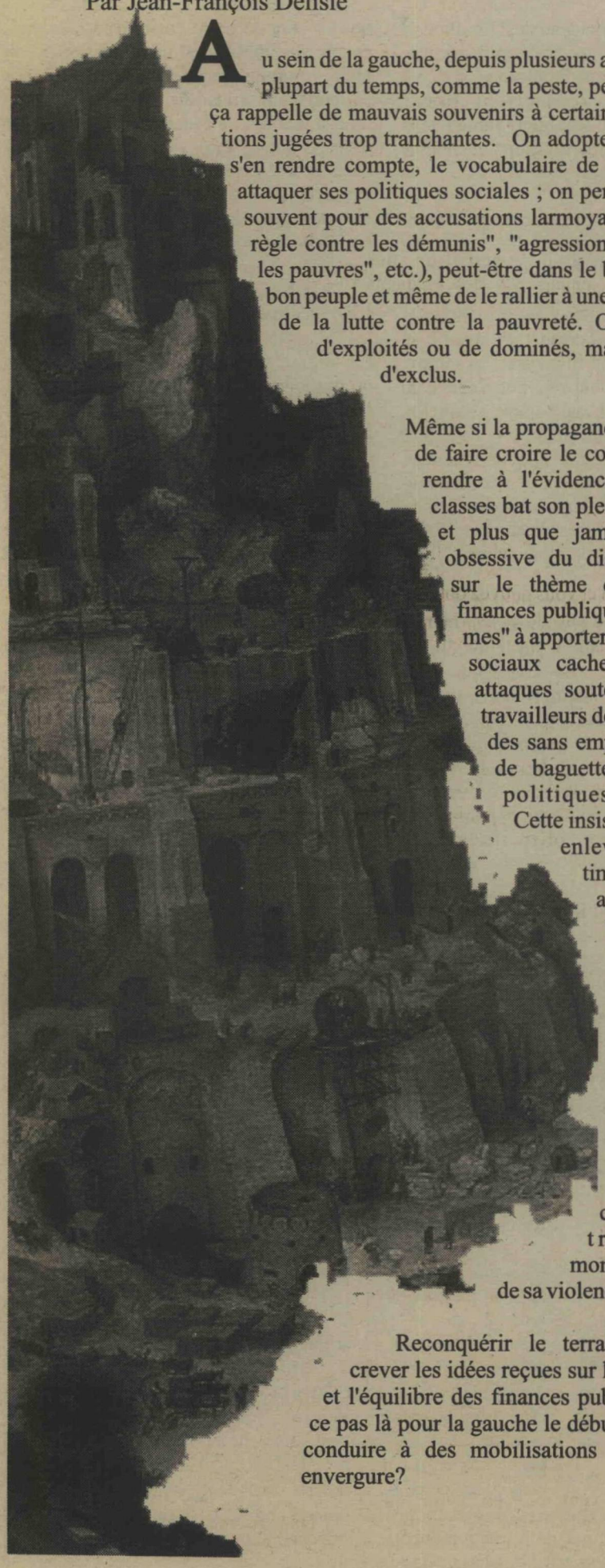
C'est au cours de l'été que de réels changements commenceront à prendre forme. D'abord, les 1030 fonctionnaires fédéraux qui sont maintenant sous l'autorité de Québec, seront graduellement transférés dans des centres locaux d'emploi (les anciens CTQ du Québec). Les programmes autrefois offerts dans les CHRC locaux devraient continuer d'être appliqués sans trop de chambardement. Toutefois des changements notables dans la formation sont à prévoir à partir de la prochaine année financière 1999-2000. Cela sera-t-il mieux ou pire qu'au temps où le fédéral en était le responsable ? Nous verrons bien mais les coupures dans le régime d'assurance-chômage continuent toujours à financer les programmes de formation et cela reste inacceptable que ce soit Québec ou Ottawa qui en est le responsable. C'est un dossier à suivre !

LE MONDE DU TRAVAIL

La lutte des classes : une réalité

Ce numéro de l'INFOMAC tient à appeler les choses par leur nom. Il est plus que temps qu'on le fasse.

Par Jean-François Delisle



Au sein de la gauche, depuis plusieurs années, on évite la plupart du temps, comme la peste, peut-être parce que ça rappelle de mauvais souvenirs à certains - les dénonciations jugées trop tranchantes. On adopte plutôt, sans trop s'en rendre compte, le vocabulaire de l'adversaire pour attaquer ses politiques sociales ; on penche alors le plus souvent pour des accusations larmoyantes ("attaque en règle contre les démunis", "agressions répétées contre les pauvres", etc.), peut-être dans le but d'émouvoir le bon peuple et même de le rallier à une juste cause, celle de la lutte contre la pauvreté. On ne parle plus d'exploités ou de dominés, mais de pauvres et d'exclus.

Même si la propagande officielle tente de faire croire le contraire, il faut se rendre à l'évidence : la lutte des classes bat son plein en ce moment, et plus que jamais. L'insistance obsessive du discours dominant sur le thème de la crise des finances publiques et des "réformes" à apporter aux programmes sociaux cache en réalité des attaques soutenues contre les travailleurs déclassés, devenus des sans emplois par le coup de baguette maléfique des politiques néolibérales. Cette insistance sert aussi à enlever toute légitimité aux discours alternatifs critiques en les proclamant d'avance dépassés, "vieillis".

Point n'est besoin d'ailleurs d'être marxiste pour s'apercevoir de cette vérité : le capitalisme retrouve en ce moment une partie de sa violence originelle.

Reconquérir le terrain du discours, crever les idées reçues sur la mondialisation et l'équilibre des finances publiques, ne serait ce pas là pour la gauche le début logique devant conduire à des mobilisations de plus grande envergure?

Emplois ? Qui parle d'emplois ?

Rechercher des données sur l'emploi quand vous êtes comme moi une simple citoyenne, relève de l'exploit.

Par Khadija Benabdallah

Quand j'ai voulu faire un article sur ce sujet, je m'étais dit "Procédons par ordre, combien y-a-t-il de demandeurs d'emploi, combien de personnes entrent chaque année sur le marché du travail, dans quel domaine, combien en sortent par retraite, par licenciement..." et d'autres questions encore qui me permettraient d'évaluer la pertinence des projets de création d'emplois mis ou à mettre en place. J'ai très vite déchanté puisque, comme vous allez le constater, n'en trouvant pas la réponse, je me suis arrêtée à la première question.

Statistiques Canada qui est censé nous fournir des informations chiffrées sur tous les sujets nous présente ce type de tableau pour le Québec :

Population de 15 ans et plus	5 925 600
Population active	3 679 900
Population active occupée	3 260 300
Population active au chômage	419 600
Population inactive	2 245 700
Taux d'activité	62,1 %
Taux de chômage	11,4 %

Que devons-nous comprendre là-dedans ?

Après maints questionnements, recherches et comparaisons avec d'autres sources d'informations, vous vous rendez compte que :

- le chiffre donné pour population active n'est en fait que la somme de la population active dite occupée et dite au chômage,

- le chiffre donné pour population active occupée regroupe les temps plein et les temps partiel, c'est à dire que si vous n'avez réussi à vous trouvez qu'un emploi de 20h/semaine à 8$/h. vous contribuez bien malgré vous à faire baisser le taux de chômage, indicatif important de la santé de l'emploi dans votre région,

- le chiffre donné pour population inactive est la différence entre les 15 ans et plus et la population active,

- le taux de chômage et le taux d'activité ne sont que les rapports effectués à partir de ces données donc ne nous renseignent pas sur le nombre de personnes recherchant un emploi.

Perplexe vous découvrez pire encore ; en fait tous les chiffres cités plus haut ne sont pas des résultats de recensements ou de compilations de données mais des extrapolations effectuées sur un échantillon représentatif de la population (j'aimerais voir ça) à qui il a été demandé de répondre à des questions du genre "Avez vous un emploi ?".

Vous, sachant que n'est considérée comme population active au chômage que la personne qui touche les prestations d'assurance emploi (anciennement assurance-chômage) vous vous demandez comment vous allez faire pour connaître le nombre de celles qui cherchent désespérément un emploi. Vous ne vous découragez pas et vous pensez à aller chercher cette donnée au ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Vous savez bien que vous ne trouverez pas comptabilisés là les emplois occasionnels, les conjoint(e)s sans emploi, les itinérants, les programmes dits d'employabilité (du type PAIE), mais vous vous dites qu'en recoupant avec d'autres informations (comme par exemple le nombre de jeunes de 15 à 18 ans, le nombre d'étudiants...), vous y arriverez peut-être. Mystère et boule de gomme, vous ne trouvez aucune donnée chiffrée dans les informations livrées par ce ministère.

Bon, en désespoir de cause, vous finissez par comprendre (ce que vous saviez déjà en théorie) que vous ne pouvez pas vous fier aux chiffres et que la logique de ceux qui nous gouvernent ne ressemblent décidément pas à la vôtre.

Alors vous vous attaquez directement à la recherche d'informations sur les politiques de créations d'emplois qui devraient, en principe, être mises en oeuvre pour faire baisser ce taux de chômage qui malgré les manipulations malhonnêtes et les comparaisons tendancieuses (entre données désaisonnalisées ou avec l'Ontario, le Canada, les États Unis etc.) demeure très élevé (11,4%). Il y a eu en 96, un sommet de l'économie et de l'emploi et un suivi de celui-ci a été planifié - le budget 97-98 applique les

•SENS DESSUS-DESSOUS

"consensus" obtenus lors de ces différentes réunions (et pour cause, ces sommets n'existaient que pour faire valider la répartition budgétaire).

En premier lieu, ces sommets ont servi à faire passer la pilule du déficit zéro à coups de grandes gorgées de coupures dans le secteur public ("...réévaluer l'ensemble des fonctions de l'État pour les réduire à leur plus simple expression..." comme l'a si bien dit notre cher Bouchard trois jours après le Sommet de Montréal) faisant ainsi gentiment le jeu des néolibéraux. Les dirigeants syndicaux et les représentants des organismes de défense d'intérêts de diverses catégories de la population qui ont été invités à participer aux tables de négociations auront bien du mal maintenant à expliquer aux groupes qu'ils ont représentés qu'ils n'ont pas partagé la couche du patronat. Résultat : nos politiques de "créations d'emplois" vont être subventionnées par :

En premier lieu, ces sommets ont servi à faire passer la pilule du déficit zéro à coups de grandes gorgées de coupures dans le secteur public

- la diminution des dépenses sociales (santé, éducation, programmes sociaux.),
- la réduction des salaires et leur gel,
- le partage de la pauvreté, appelé division du travail sans compensation
- la mise à la retraite et le licenciement,
- la perte des avantages sociaux et,
- l'augmentation de la taxe de vente.

Donc pour renflouer les caisses de l'État et lui permettre, selon ses dires de "nous assurer que nos enfants pourront vivre dans une société plus juste..." (Discours de L. Bouchard au Sommet sur l'économie et l'emploi. Nov. 1996), le rapport prévoit de faire sombrer le pouvoir d'achat, augmenter le nombre de sans-revenus (ni existence) et hypothéquer l'avenir de la nouvelle génération.

De l'autre côté, où iront les "économies" réalisées ? Passons sous silence le service de la dette à valeur élastique et sujette à des tours de prestidigitation et tournons-nous vers l'emploi.

Même si nous avions constaté par le passé que croissance économique rimait de moins en moins avec amélioration du niveau de vie de l'ensemble de la population et encore moins avec création d'emplois, c'est quand même la politique de renforcement de l'investissement (inconditionnel ou si peu à la création d'emplois) qui est prônée. Pour "crouser" les entreprises, l'amoureux transi (dixit le gouvernement) allège le fardeau fiscal et distribue généreusement à ces mêmes chanceux des subventions. Comment ?

Les quelque 80 projets économiques choisis lors du Sommet devront leur réalisation à diverses mesures dites législatives et d'incitation ; ce sont en grande partie des avantages fiscaux dont bénéficieront les entreprises comme le montre le tableau ci-dessous.

Comme on peut le constater aucune de ces mesures n'est soumise à la condition de création d'emplois. On pourrait à la limite, dire que "crédits d'impôts remboursables, salaire versé à un employé admissible (18 à 35 ans)" prêche pour le maintien des employés de 18 à 35 ans, du moins tant que durera l'aide. Quant à l'aide accordée exclusivement aux formateurs étrangers, je vous laisse seul juge (j'ai encore le souvenir du chaud débat suscité par UbiSoft). En plus de ce qui est cité ci-dessus, les entreprises pourront recevoir un remboursement des taxes sur la masse salariale de 1200$ pour chaque emploi nouveau à plein temps. Cette mesure semble conditionnelle à la création d'emplois, mais si vous étiez une entreprise vous sauriez que l'impôt des sociétés soit : l'impôt sur le revenu, l'impôt sur le capital et la cotisation au FFS représentent en % et en valeur une somme de loin plus importante que la taxe sur la masse salariale. Alors pensez-vous qu'à côté de l'exemption dont vous venez de bénéficier gratuitement, juste parce que vous avez de beaux yeux, vous allez aller quémander ce petit 1200$ pour avoir sur les bras un employé à plein temps qui risque de vous causer des soucis plus tard (et dont vous n'avez pas besoin puisque vous faites faire à ceux que vous avez le travail de trois sans qu'ils n'osent rien dire). Non... Il est préférable pour vous d'aller puiser dans les 21 millions de $ et 30 autres de plus que le gouvernement mettra gracieusement à la disposition des entreprises qui engageront des étudiants stagiaires ou en emplois d'été, mesure prise pour "aider les jeunes à prendre leur place sur le marché du travail". Et si vous êtes une entreprise étrangère, vous mettez tout ça sur le compte de la formation et vous voilà exonéré de toute forme d'impôts pendant deux ans. C'est-ti pas mieux ça ?

Bon, il y aurait encore beaucoup à dire mais produire un journal coûte cher et donc la longueur des articles est limitée. Je donne quelques informations sur les emplois créés au 31 janvier 98 et vous pouvez obtenir plus de détails sur le site du gouvernement du Québec. Je n'ai bien entendu aucun renseignement sur la durée et la forme (temps plein/partiel ou autre) de ces emplois, ni sur le salaire de ces employés. À part peut-être sur un de ceux appelés Mesures législatives (voir ci-dessous) où sont comptabilisés 2 500 emplois "créés" grâce aux "congés parentaux et congés sans solde" ; d'après vous quelle est la durée de ces 2 500 prétendus emplois "créés" ?

Les projets se regroupent en 6 catégories suivantes :

Projets	Nombre d'emplois créés au 31 janvier 1998
1-Projets de développement économique	6 948
2-Projets d'économie sociale	1 497
3-Projets gouvernementaux	749
4-Projets d'Hydro-Québec	232
5-Mesures législatives	5 200
6-Politique familiale	3 919
TOTAL	18 545

Je termine en vous rappelant que ce journal se veut interactif et que j'attends vos critiques. Le clin d'oeil de la fin : il va falloir que les quelques nantis de la planète se préparent à devenir obèses, parce qu'il faudra bien, pour maintenir l'économie et réaliser leurs profits, qu'ils consomment tout ce que les 95% restants de la population ne pourront plus acheter.

Aide aux sociétés	Forme	Durée
Congé fiscal (impôt sur le revenu, taxe sur le capital et cotisation au FSS)	**exemption**	**5 ans**
Crédits d'impôt remboursables salaire versé à un employé admissible (18 à 35 ans)	**40 % du salaire (max. :15 000$)**	**3 ans**
Matériel spécialisé	**40 % du coût en capital du matériel admissible**	**3 ans**
Congé fiscal réservé aux formateurs étrangers	**Exemption D'impôt**	**2 ans**



Au bout du rouleau

Par Nicole Côté

Simon J. travaille depuis cinq ans dans une compagnie informatique. Les conditions de travail se sont passablement dégradées avec la vente de la compagnie à un consortium. Un nouveau superviseur arrivé sur les lieux prend un peu trop à coeur les objectifs de productivité de la compagnie et s'acharne sur Simon.

Il le suit pas à pas, lui demande de produire plus avec moins, les périodes de dîner raccourcissent, les heures supplémentaires n'en finissent plus.

Simon a toujours donné le meilleur de lui-même mais depuis quelques temps il est stressé, il a des difficultés à se concentrer sur son travail et à dormir la nuit. A chaque matin dès qu'il s'approche de son lieu de travail, son petit déjeuner ne peut plus "passer". Il y a un mois, un mal de tête intense l'a tiraillé pendant plus d'une semaine. Aujourd'hui, une altercation avec le superviseur l'a mis à bout de nerfs. Il a craqué et le diagnostic est tombé : épuisement professionnel ("burn out", dépression situationnelle).

L'histoire de Simon représente la réalité de plusieurs milliers de travailleurs et travailleuses. Les coupures massives dans presque tous les secteurs d'emplois font mal et continueront de le faire dans les années à venir. Ce n'est que la pointe de l'iceberg dont nous constatons chaque jour au MAC les énormes répercussions.

Malheureusement, il existe très peu d'études sur les effets des compressions sur la santé des travailleurs-ses. Le "burn out" n'est pas encore considéré comme une maladie professionnelle ou est très difficile à faire reconnaître comme tel par la CSST ; on traite les dossiers au cas par cas plutôt que de reconnaître systématiquement la maladie.

" On observe une chute marquée des indemnisations par la CSST depuis 1991. Le

→

LE MONDE DU TRAVAIL

(Au bout du rouleau)

nombre de lésions professionnelles indemnisées est passé de 20 395 en 1991 à 13 386 en 1995, soit une diminution de 35,2%. Pour l'ensemble des milieux de travail au Québec, la baisse a été de 26,9% durant la même période. En moyenne, au cours des cinq dernières années, moins de un pour cent des lésions professionnelles indemnisées étaient reliées à la santé mentale (1) ".

Suite à des recherches, on associe maintenant le stress à la notion de santé mentale ce qui permet d'élargir la panoplie d'emplois mis en cause et les facteurs s'y rapportant. Mais par le fait même, cela noie le poisson et empêche d'évaluer cette nouvelle donne du marché du travail (la santé mentale devient une sorte de fourre-tout !). Ce qu'il faut en retenir, c'est que la personne n'est pas la responsable de la situation mais plutôt l'organisation pour laquelle elle travaille et les conditions de travail liées à l'emploi occupé.

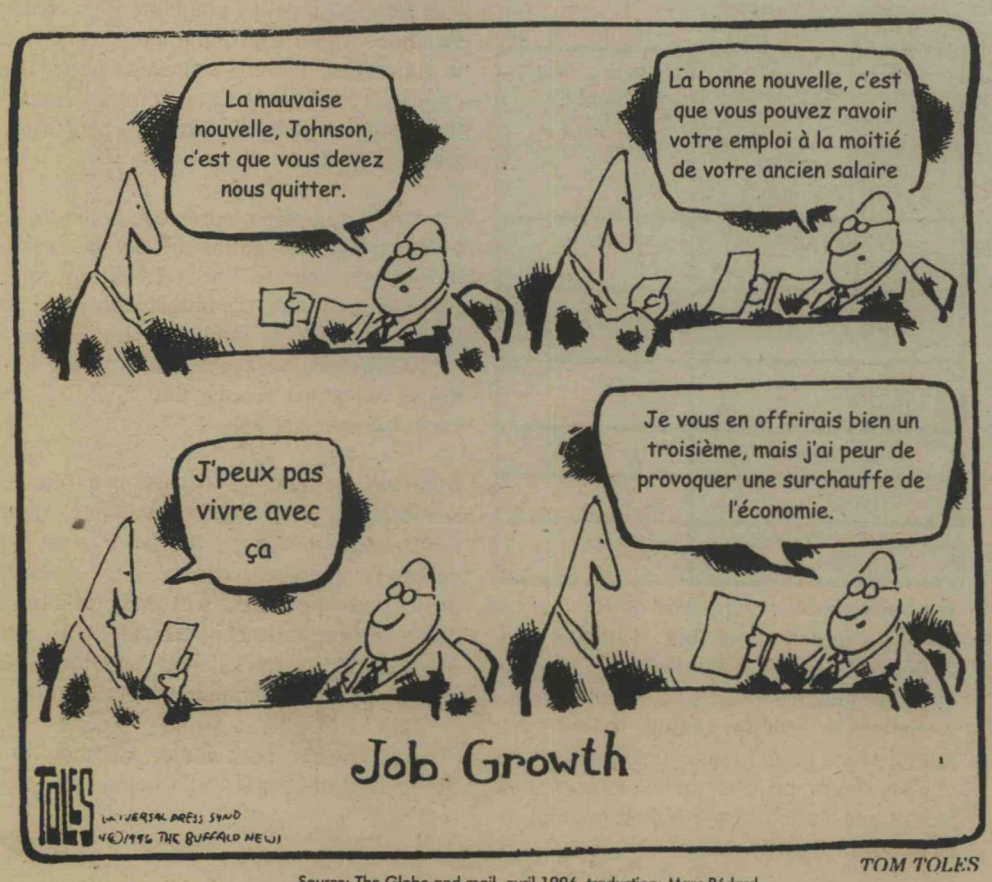
On parle aussi du syndrome du survivant ou de "downsizing" associé à ceux et celles qui restent suite aux suppressions de postes dans l'entreprise. Une étude menée auprès des employés-es des centres hospitaliers Saint-Michel et Saint-Laurent intégrés dans d'autres établissements suite à la fermeture de ces deux hôpitaux en 1996, démontrait que 83% de ces employés-es ont vécu un taux élevé de détresse psychologique (2). " Chez les survivants-es, le premier comportement consiste à préserver son emploi coûte que coûte, au risque d'affecter sa santé ; le deuxième comportement est marqué par la démotivation, l'abandon de toute attente envers l'entreprise, l'inquiétude et un désespoir réel " (3).

Dans un article publié par la Revue canadienne de santé publique, les auteurs Gingras et Vézina dressent une liste des emplois les plus à risque dans le secteur des services au chapitre de la santé mentale : les emplois où l'on fait un travail répétitif, où l'on est exposé à des produits neurotoxiques, où il y a des horaires alternants et des situations de dangers ou des emplois avec beaucoup de pression et une lourde charge de travail. Parmi ces métiers et professions, on note tous ceux et celles qui travaillent dans les métiers de la confection des aliments et boissons, ceux et celles qui fabriquent de la peinture, du vernis et des chaussures, les employés de la protection publique et des transports en commun, le personnel de bureau et administratif (assurances), les rédacteurs et les professeurs d'université (4).

Ce n'est pas pour rien que les problèmes de santé mentale sont en hausse au Québec : les sociétés d'assurances ont noté que la part des réclamations pour maladie mentale ou dépression est passée de 2% à 30% du total des réclamations depuis 15 ans. Dans la population, la détresse psychologique a augmenté de 19% à 26% entre 1987 et 1992-93.

Aussi, les études ne sont pas légion en ce qui concerne les dépressions situationnelles vécues au moment d'une période de chômage car il est plus difficile d'en é valuer la cause exacte. On pourrait dire que si les conditions d'admissibilité au chômage étaient élargies (+ de gens qui y ont droit avec - d'heures de travail, taux de prestations véritablement haussé etc.), les dépressions diminueraient certainement au lieu d'augmenter.

1. Passons à l'action, c'est urgent ! FSSS - CSN, octobre 1997
2. Recto Verso, janvier-février 1998.
3. ibid.
4. Services confédéraux de formation, santé, sécurité, environnement. Guide d'animation pour les syndicats, octobre 1997.



TOM TOLES

Source: The Globe and mail, avril 1996, traduction: Marc Bédard

Le travail
les dix plai

Voici les extraits d'un texte paru dans un numéro du bulletin autonome. Il trace un portrait exhaustif de la réalité et mo donnée du marché du travail.

Par Esther Paquet

L'auteure de l'article s'est inspirée de l'étude "Diagnostic sur le travail autonome" de la SQDM et d'un forum auquel elle a participé, il y a quelques temps. Nous reproduisons avec son autorisation une partie de son article:

Le "Diagnostic" trace des travailleuses et des travailleurs autonomes le portrait suivant : " Le travailleur autonome type est un homme âgé de plus de 35 ans (dans une proportion de 75%). Les femmes, pour leur part, représentent 25% de l'ensemble des travailleurs autonomes. La représentation féminine est plus élevée chez les travailleurs indépendants à leur compte (32%) que parmi les employeurs incorporés (21%). Les travailleurs autonomes œuvrent surtout dans le commerce de détail (17%), dans les autres industries de services (1%), dans les services aux entreprises de la construction (11%). Ils travaillent généralement plus d'heures par semaine (42 heures) que les salariés (37 heures) mais ont des revenus moins élevés. En effet, les salariés gagnent en moyenne 25 820$ annuellement alors que les travailleurs autonomes gagnent 24 470 $ (c'est une moyenne bien entendu !).

Au chapitre des besoins et des problèmes des travailleurs autonomes, on constate que s'il semble aisé d'apposer des statistiques au phénomène, la réalité vécue sur le terrain est, pour sa part, multiforme et éclatée. Les problèmes et solutions envisagés diffèrent selon que les personnes aient choisi volontairement ce type de travail ou qu'elles y ont été contraintes. Le sondage effectué dans l'étude nous a tout de même permis de dégager quelques tendances. Ainsi, dans l'ensemble on peut constater que les principaux problèmes identifiés par les travailleurs autonomes eux-mêmes sont: la commercialisation, le financement, le contexte économique, l'organisation de leur travail, la réglementation, la fiscalité et l'insécurité financière. Ils suggèrent des pistes de solutions : le réseautage, l'assouplissement de la fiscalité, le soutien financier et technique et l'amélioration des filets de sécurité ".

* Le titre est de nous !

1. Groupe de défense des droits des travailleurs-ses non-syndiqués, Bulletin, volume 18, numéro 2, septembre 1997.

A la fin de cette journée-forum on a pu constater que deux grandes tendances se démarquent chez les travailleuses et travailleurs autonomes : un premier groupe pense "entrepreneurship et clientèle", il veut voir le marché du travail se déréglementer, il reproche aux syndicats d'être trop rigides sur la question de la sous-traitance (ce qui leur enlèverait du travail), il croit aux vertus du libre marché et de la pensée néolibérale. Un autre groupe pense "défense des droits des travailleuses et des travailleurs autonomes", il réclame des protections sociales, dénonce la responsabilité des entreprises dans l'augmentation du travail autonome et ne veut pas être associé aux entrepreneurs. Ces deux grandes tendances ont coloré l'ensemble des discussions. Ainsi, dans l'atelier portant sur le regroupement et la représentation des travailleurs autonomes, retrouvait-on des gens qui désiraient une association provinciale de travailleurs autonomes qui aurait le mandat de mener des dossiers politiques visant la défense de leurs droits (une association de travailleuses et de travailleurs autonomes du Plateau Mt-Royal a d'ailleurs présenté un mémoire à la Commission sur la sécurité du revenu). On retrouvait également dans ce même atelier tout autant de personnes qui disaient ne rien vouloir savoir de ce type de regroupement politique qui leur enlèverait leur liberté d'action. Ces gens voulaient plutôt des associations locales ou régionales leur donnant des services et visant le développement de la clientèle.

D'avril 1992 à no
il s'est créé a
1 270 000 nouve

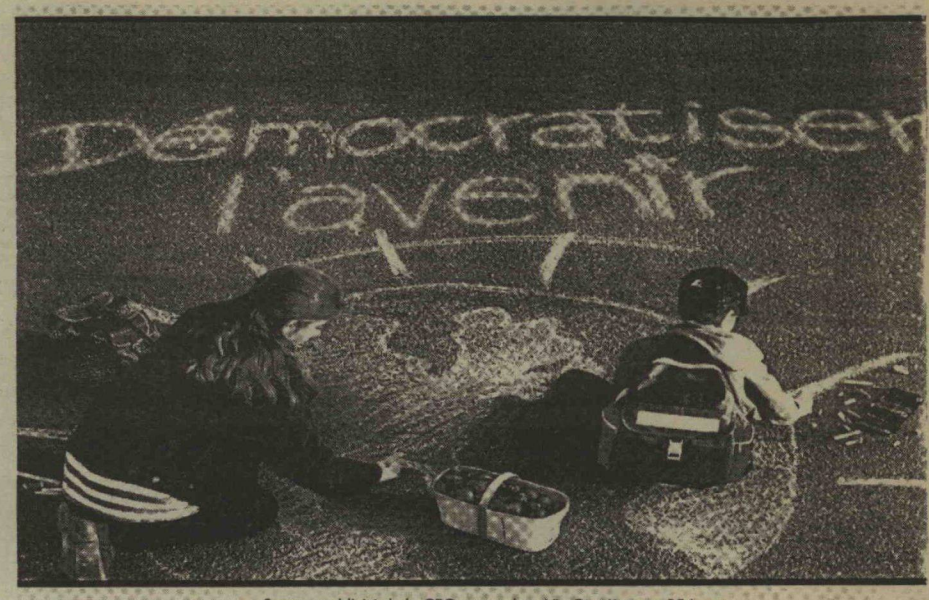
De ce no
428 000 (
étaient des emplois
530 000 (
étaient reliés au trav
et 312 000
S'avéraient être des

(DRHC, Rapport de contr
Régime d'assurance-e

SENS DESSUS-DESSOUS

utonome, es d'Égypte *

du groupe d'Au Bas de l'échelle (1) concernant le travail ntre les différentes tendances concernant cette nouvelle



Source: publicité de la CEQ parue dans Vie Ouvrière, no 254

Positions irréconciliables ?

Le moins qu'on puisse dire c'est que le milieu des autonomes est loin d'être homogène et que les positions diffèrent beaucoup selon que l'on est un "autonome volontaire"ou un "autonome involontaire". Ces derniers ont plus souvent un discours critique face au travail autonome. Leur nombre allant en augmentant, on peut espérer que la tendance "défense des droits" réussira à percer, c'est à souhaiter ! Au Bas de l'échelle n'a bien sûr rien contre le travail autonome en soit, mais s'oppose farouchement à la croissance d'une masse de travailleuses et de travailleurs exclus de la protection des lois du travail, masse composée en bonne partie par un nombre croissant "d'autonomes involontaires". Pour l'instant, aucune définition du travail autonome n'existe dans la Loi sur les normes du travail (LNT) et cette confusion a comme conséquence d'exclure de la protection de la Loi un nombre important de personnes. De nombreux employeurs profitent des "trous" qu'on retrouve dans la Loi et exigent ainsi que certains de leurs employés transforment leur statut de salarié en celui de travailleurs ou de travailleuses autonomes. Les employeurs évitent ainsi le paiement des charges sociales et ne sont plus tenus de respecter la LNT. Pour Au Bas de l'échelle, il est urgent de réformer la LNT, en tenant compte de cette réalité du travail.

vembre 1997,
Canada
aux emplois.

nbre,
3,7%)
à temps plein ;
1,7%)
ail indépendant
24,5%)
emplois partiels

le et d'évaluation,
ploi 1997, p.6).

Note du comité de rédaction :

Il en est de même pour le système d'assurance-emploi qui n'offre aucune protection pour les travailleurs-ses autonomes, pas même de prestations spéciales de maternité ou de maladie. Rien ! Dans aucun cas, il n'est possible "d'autocotiser" auprès de Ressources humaines Canada.

Plusieurs documents gouvernementaux de même que des déclarations du ministre Pettigrew déplorent cet état de fait (sic !). En 94, dans un document présentant la réforme Axworthy, on notait que des états comme le Danemark et la Californie avaient adopté certaines législations dans ce sens qui méritaient d'être regardées. Le gouvernement reconnaissait alors que ce genre de travail était en augmentation et qu'il faudrait revoir le régime d'assurance-chômage à cet égard afin de l'améliorer et même de mettre à l'essai quelques expériences-pilotes. Pourtant la réécriture complète de la loi n'a pas tenu compte des voeux pieux énoncés dans ce document.

Dernièrement, le ministre Pettigrew a dit vouloir consacrer une partie de l'important surplus de la caisse d'assurance-emploi afin d'"ouvrir" le régime à de nouvelles catégories de chômeurs notamment aux travailleurs autonomes.

Avec un surplus de 12 milliards cette année, le ministre peut sûrement abaisser les critères d'admissibilité pour tout le monde et, en même temps, "ouvrir" le régime aux autonomes. Personne ne lui en voudra. Mais, il persiste à dire que dans le but de s'adapter à la nouvelle économie (sic et resic !), le gouvernement fédéral doit se garder un "coussin"... et continuer à faire payer les travailleurs-ses. Ça prendra sûrement plus de pressions sur le ministre pour le faire bouger et le "sortir" de son hypocrisie. Il est évident que cette division entre les "autonomes" permet à Pettigrew de faire perdurer le statu quo à leur sujet.

Quand enfance rime avec exploitation

Le Ministre du travail du Québec a fini de rédiger en janvier 98, un document de réflexion sur le travail des enfants (jeunes de moins de 16 ans travaillant pour un ou plusieurs employeurs à l'exception des travaux occasionnels ou limités au cadre familial : garde d'enfants, pelouse etc.).

Par Khadija Benabdallah

En réalité, cette ligne politique a été élaborée depuis septembre 96 conjointement par la Centrale de l'enseignement et le Conseil du patronat. Sa présentation est largement due, il me semble, à l'engagement du Canada dans la lutte contre l'exploitation enfantine sur le plan international; faisons le ménage chez nous avant d'aller crier après le voisin. Après analyse de toutes les informations recueillies dont quelques-unes vont être citées ci-après, le ministre du Travail recommande de ne pas fixer d'âge limite au travail et de limiter le nombre d'heures par semaine (à 15h pour les 13-14 ans et 20h pour les 15-16ans). Tout ce qui concerne les normes salariales, la sécurité au travail, le respect de l'enfant devra compter sur le sens des responsabilités des parents, sur la conception de l'éthique des employeurs et sur certaines lois particulières du Code civil et des normes de travail. Alors que :

. il y a 28 % des enfants de 12 ans qui travaillent pendant l'année scolaire et 44 % parmi ceux de 15 ans;

. 10,5 % de ces emplois sont liés à la production (manutention, construction, assemblage, travaux à la ferme etc.);

. 26,0 % dans les services (travail général d'entretien, nettoyage, emballage et même gardien de sécurité!);

. 21,3 % dans le commerce (vente, service de restauration, lavage de vaisselle etc.);

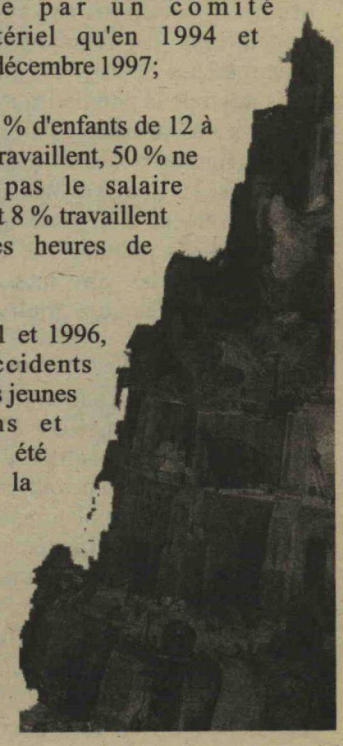
. 39,0 % dans les emplois traditionnels (garde d'enfants, distribution de journaux);

. il n'y a pas d'âge minimum absolu pour le travail au Canada; il est limité dans des textes de lois pour certaines professions particulières;

. l'interdiction du travail de nuit (23h à 6h.) pour les moins de 15 ans n'a été proposée par un comité interministériel qu'en 1994 et adoptée en décembre 1997;

. sur ces 40 % d'enfants de 12 à 16 ans qui travaillent, 50 % ne reçoivent pas le salaire minimum et 8 % travaillent pendant les heures de classe;

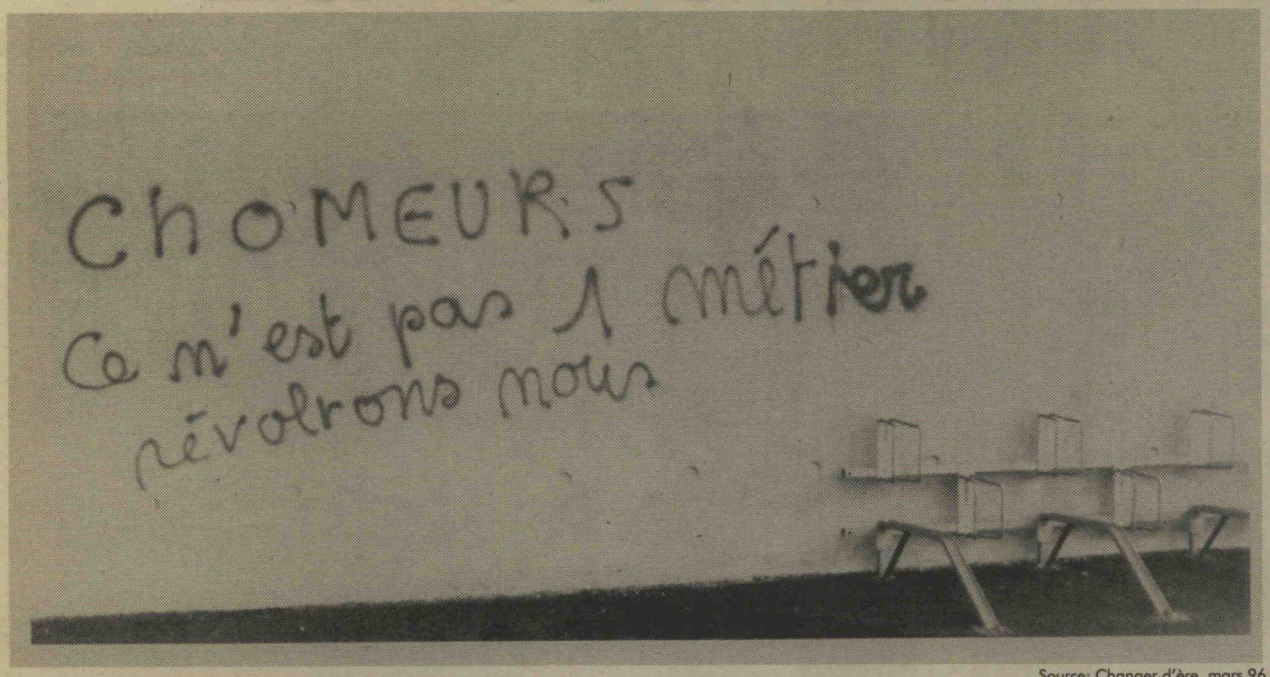
. entre 1991 et 1996, 41,000 accidents touchant les jeunes de 19 ans et moins ont été déclarés à la CSST.



Collaboration spéciale

La bourse ou la vie?

Les chômeurs français ont osé soulever la question...



Source: Changer d'ère, mars 96

Ça demande réflexion

Décembre 1997. Un vaste mouvement de chômeurs et d'exclus se met en branle en France. Dans Le Monde Libertaire, on l'analysait ainsi en février 1998 : "Ce début de nouvelle année aura été indiscutablement marqué par le mouvement des chômeurs.

Par Normand Baillargeon

De Marseille à Paris en passant par Rennes, Perpignan, Lyon et bien d'autres villes, de nombreux chômeurs ont brisé l'isolement qui caractérisait leur situation afin de se grouper et d'agir ensemble contre la misère et la précarité de leur quotidien. Si le mouvement a démarré sur des revendications spécifiques, du type prime de Noël, augmentation des minima sociaux ou encore l'extension du R.M.I. aux moins de 25 ans, rapidement, le mouvement se radicalisa et globalisa ses revendications, cherchant alors à dénoncer l'ensemble d'une société produisant inégalités, misère et exploitation. Tel a été le sens de nombreuses occupations symboliques, d'opérations de réquisitions dans les supermarchés et les restaurants de luxe, mais aussi de la popularisation de slogans clairement anticapitalistes tels que "partageons les richesses, pas la misère" ou "rien n'est à eux, tout est à nous !". Très vite ce mouvement a dépassé, par ses mots d'ordre et ses pratiques, le cadre que lui avaient fixé les structures se voulant représentatives du mouvement des chômeurs".

Ce mouvement est aujourd'hui en voie de s'épuiser. Mais il a réussi à mobiliser un nombre considérable de gens et d'organismes et à sensibiliser une portion importante de la population française à des questions urgentes. Il a même réussi à faire en sorte que ces questions soient, en certains cas au moins, soulevées en des termes que le discours officiel n'utilise presque jamais. Un tel phénomène mérite réflexion. Qu'a-t-il signifié et quelles leçons peut-on en tirer pour les luttes à venir ? C'est sur ces questions que je vous propose de réfléchir ici. Mais d'abord, essayons de replacer tout ça dans son contexte.

"Tittytainment", qu'ils disent...

Dans une économie, des gens s'activent selon des règles de fonctionnement et produisent une tarte. Il le faut : sans travail, pas d'économie, pas de production, pas de survie individuelle ou de l'espèce.

Globalement, deux séries de questions peuvent être posées sur tout ça. La première tourne autour de ceci : quelles règles doivent présider à la production de la tarte ? Chez nous, par exemple, ces règles impliquent qu'il y a des patrons et des travailleurs. On peut bien sûr être d'accord ou pas. Dans ce dernier cas, on est réformiste ou révolutionnaire selon qu'on veuille changer cette situation un petit peu et progressivement ou complètement et d'un coup (avec des tas de nuances entre les deux, bien sûr).

La deuxième série de questions concerne la répartition de la tarte. Comment et sur la base de quels principes partage-t-on cette tarte ? Là encore, des tas de réponses ont été proposées. Notre réponse à nous, je veux dire celle du monde dans lequel on vit, est, pour le dire simplement, d'accorder une portion de tarte proportionnelle à la contribution individuelle à l'accroissement de la richesse qu'elle amène. Et cela veut dire, en particulier, selon le travail fourni.

Hier encore, le travail était pour l'essentiel ce qui produisait la tarte, à la sueur de nobles fronts ruisselant de la jolie perle de l'effort humain. Mais voilà : automatisation, mutations économiques et civilisationnelles et, depuis vingt ans, nos sociétés connaissent un chômage de masse que personne n'est arrivé à vraiment endiguer. On a même vu, assez souvent, la tarte (les actions en bourse) s'accroître à cause et du seul fait de la décision de mettre à pied des travailleurs. Et là où le chômage est bas, par exemple en Grande-Bretagne et aux États-Unis, c'est qu'on compte les chômeurs de telle manière qu'ils n'existent plus ; ou alors qu'on les transforme, par un coup de baguette magique néolibérale, en prisonniers, en exclus, en précaires ou en pauvres. Il y a derrière tout ça un problème important que vous avez certainement deviné : la tarte tend de plus en plus à se produire sans travail, ou en tout cas avec de moins en moins de travail. Ce qui nous ramène, mais dans une perspective inattendue, aux questions précédentes. La question suivante devient notamment incontournable, même si beaucoup préféreraient ne pas la voir : que fait-on de ceux, de plus en plus nombreux, qui sont devenus inutiles pour la production de la tarte ?

Mais voilà : automatisation, mutations économiques et civilisationnelles et, depuis vingt ans, nos sociétés connaissent un chômage de masse que personne n'est arrivé à vraiment endiguer. On a même vu, assez souvent, la tarte (les actions en bourse) s'accroître à cause et du seul fait de la décision de mettre à pied des travailleurs.

En ce moment même, les maîtres ont une jolie réponse toute prête pour cette question troublante. En fait, ils n'en envisagent pas d'autres. C'est ainsi que si on la pose à un économiste de service, à un intellectueur à gages comme disait Langevin, celui-ci ajuste ses lunettes et explique doctement : "Nous sommes arrivés, chers amis, à la fin de l'histoire, avec un grand H je vous prie. C'est que nous avons trouvé le seul système qui permette à l'humanité de se réaliser vraiment. Ce système, c'est l'économie de marché, que nous sommes en train d'étendre à l'échelle de la planète. Évidemment, Rome ne s'est pas faite en un jour et on ne fait pas de quiche économique sans casser quelques œufs. Mais cette situation est provisoire. Le marché permettra de régler les petits irritants qui persistent. Il suffira d'aller au bout des beaux principes qui permettent de produire et de partager la tarte. Je vous les rappelle. Chacun est libre, complètement libre, autant le patron qui embauche en choisissant son employé, que l'employé, qui choisit son patron. Et chacun a droit à la jouissance des fruits de son activité. Des exclus, des chômeurs ? Mais qu'ils s'activent, bon dieu, Et maintenant, rompez.".

révoltons nous

Tout le monde, et au premier rang les décideurs, traduit dans son domaine d'activités ce langage qui est donné pour celui de la raison et de la science - inclinez-vous un peu devant la science en passant, merci. En pratique, ça donne ceci. Le politicien rajuste ses lunettes et déclare : "Citoyens, nous n'avons pas le choix. Finalement, nos politiques sociales et politiques sont en retard sur le train de l'Histoire. Il faut les revoir. Par exemple, aider les exclus, les plus démunis, les chômeurs, ce n'est peut-être pas une bonne idée. C'est même sans doute un mauvais service à leur rendre. On devra abolir ces aides inventées pendant les 30 Glorieuses, de 1945 à 1975, alors que nous étions sous le charme de ce mauvais maître de Keynes qui nous a suggéré cette idée fausse et pernicieuse d'intervenir dans la bonne marche du marché. Au total, il faudra sans doute éliminer ces entraves à l'emploi que sont le salaire minimum et la protection sociale. Et s'il reste des fainéants on pourra toujours les mettre aux travaux forcés, ça crée de l'emploi et c'est bon pour le moral des troupes. On y arrivera : il suffit d'y mettre le temps et de préparer les esprits.

Le résultat de ces savantes cogitations, tout le monde les connaît : accroissement de l'exclusion, de la précarité, diminution des acquis sociaux, augmentation du chômage et de la pauvreté, remise en question des mécanismes de protection sociale et de répartition de la richesse. On plaque donc des cataplasmes sur un cancer pendant que les maîtres, par exemple lors d'un récent colloque tenu à l'hôtel Fairmount de San Francisco, inventent de nouveaux mots pour décrire ce qui se passe. "*Tittytainment*", par exemple, obtenu par croisement de Tits, les seins et entertainment, divertissement. Ils ont osé nous sortir ça. "*Tittytainment*", c'est-à-dire cocktail de divertissement abrutissant et d'alimentation juste suffisante pour maintenir de bonne humeur et en vie la population frustrée de la planète, c'est-à-dire, selon eux et tenez-vous bien, ces 80% de la population qui seront demain devenus superflus pour la production de la tarte et qui ne pourront plus aspirer à une vie pleine, riche et entière.

C'est là-dessus qu'arrive le récent mouvement des chômeurs français. C'est que la France ne comprend pas encore très bien le nouvel ordre mondial : elle a encore de vagues souvenirs de 1789, qui font que les Français, certains d'entre eux au moins, n'ont pas encore bien assimilé la fin de l'histoire et le miracle du marché. Leurs dirigeants font certes de louables efforts, comme tous les dirigeants de partout; mais ce n'est pas encore rentré complètement dans la tête de tous les citoyens. D'ailleurs, les journaux des maîtres, en Grande-Bretagne et aux États-Unis ne cessent de s'en étonner en observant, stupéfaits, ce pays dont une partie de la population refuse de se laisser mettre aux pas. Déjà, en 1995, s'est tenue en France une gigantesque grève des fonctionnaires, grève, ô stupeur, que le grand public a appuyée. À n'y rien comprendre. Et cette année, pire encore : des chômeurs en grève ! Réclamant leurs sous sans la sueur qui perle au front, exigeant un bonus de 750$ pour Noël! Franchement. Ça ne fait pas sérieux. Et le pire est que ces gens recueillent tout de même la sympathie d'une bonne partie de l'opinion publique.

La vérité est que ces 3 millions de chômeurs et plus - un patron français, Michel Bon, a inventé il y a quelques années un slogan qui a fait fureur en ce pays : "Chômeur de confort"; méprisant ou crétin ou les deux ? J'hésite - et ces 10 millions d'exclus que compte désormais la France nous ont donné espoir et matière à réflexion. Ils ont enclenché quelque chose qui peut donner envie de les imiter. Ils ont le courage de poser les questions fondamentales et troublantes que presque personne n'ose soulever. En posant franchement la question de savoir si ce qui prime c'est de libérer les marchés ou de libérer les êtres humains, de savoir si ce qui prime c'est la bourse ou la vie, ils ont fait un premier pas vers la réactivation de cette vieille chose un peu vite oubliée par les maîtres, les experts et même les politiciens et qui s'appelle encore, jusqu'à nouvel ordre, le politique. Il faut les remercier de nous rappeler que le politique, ce lieu où se pose entre autres la question de savoir quelle tarte on produit, comment on la produit et comment on la répartit, que cela existe encore, si on le veut et seulement du fait qu'on le veut.

Des enseignements à tirer, des pistes à explorer

Tout ceci soulève bien des questions. Je n'ai pas de réponses à proposer et c'est à nous tous de les débattre ensemble. Je me permettrai seulement pour finir d'en rappeler quelques-unes importantes.

Jusqu'où nos revendications peuvent-elles se contenter d'être réformistes ? Car il faut le dire : en dehors de gains symboliques et de l'ordre de la conscientisation, les chômeurs français n'ont pas fait de gains financiers, voire légaux ou politiques, substantiels. Certains arguent alors que c'est le nécessaire lot de revendications réformistes. Je ne le pense pas, pour ma part. Des revendications, elles sont une amorce de remise en question d'un modèle social, économique et politique. Toute l'histoire des luttes ouvrières tendrait à le démontrer. Mais si c'est le cas, qu'est-ce qui a empêché ici des gains plus importants ? *Le Monde Libertaire*, pour sa part, analysait la situation comme suit :

"Les tenants de cette solution productiviste (travaillons, consommons, cela fera des emplois !) refusent de voir les conséquences de leur raisonnement. Car cela implique en effet de continuer comme avant dans ce monde absurde en créant encore plus d'emplois (pourquoi pas en supprimant les tâches automatisées pour les remplacer par des tâches manuelles). Pour nous, il s'agit de répartir autrement les richesses en fonction du travail de chacun et du droit de chacun à vivre décemment, en clair, supprimer les profits. C'est donc cela l'enjeu: tant que ce sont les patrons qui décideront de qui ils embauchent, pour faire ce qu'ils veulent, nous serons dans une société qui attribue pouvoir et privilèges à certains de ses membres. "

On peut partager cet objectif et ne pas être d'accord sur la stratégie, bien sûr. Qu'en pensez-vous ?

. L'axiome suivant vaut pour toutes les luttes sociales : isolés, nous ne sommes rien, ensemble on peut beaucoup. La peur de se retrouver au chômage qui tenaille presque tout le monde est en ce sens un outil précieux pour conscientiser et sensibiliser au combat mené par les chômeurs et les exclus. Mais, en même temps, en réclamant uniquement de l'emploi on risque peut-être d'accentuer le mouvement selon lequel tout travail, a n'importe quel salaire, vaut mieux que le chômage. Les maîtres traduiront comme ceci pareil message : "Il faut que le chômage soit de moins en moins intéressant et il faut pousser les gens vers n'importe quelle forme de salariat". L'abolition du salaire minimum comme moyen de lutter contre le chômage se profile alors... Est-ce bien notre objectif ?

. L'axiome suivant vaut pour toutes les luttes sociales : isolés, nous ne sommes rien, ensemble on peut beaucoup. La peur de se retrouver au chômage qui tenaille presque tout le monde est en ce sens un outil précieux pour conscientiser et sensibiliser au combat mené par les chômeurs et les exclus.

. L'action directe est de retour, sous la forme d'occupations (des A.S.S.E.D.I.C., des ANPE, de la Bourse, notamment) et de réappropriations individuelles. Mais ces actions ont aussi conduit à des affrontements avec les policiers et ont parfois été encadrées et gérées par des organismes qui les ont instrumentalisées à leurs fins. Dans le premier cas, comme le rappelle *Le Monde Libertaire*, "les expulsions des occupants des locaux publics tels que les A.S.S.E.D.I.C. [ont été l'occasion pour le Premier Ministre de] prouver la capacité d'assurer la fonction première de l'État, qui est de maintenir l'ordre existant. Du même coup, il a accéléré le processus de distanciation du monde du travail vis-à-vis du pouvoir de gauche". Dans le second, la finalité première de la lutte passait au second plan. Comment éviter cela, tout en conservant l'autonomie et l'efficacité des actions, notamment des actions directes ?

La médiatisation des actions, à la télé, dans les journaux, à la radio, a été nécessaire pour que la cause soit diffusée, connue, etc. ; mais elle a été aussi pernicieuse, car elle a permis aux médias, au service des maîtres pour la plupart, d'enfoncer encore un peu plus le



Source: Changer d'ère, mars 96

(Les chômeurs français)

clou néolibéral dans le cercueil des exclus. En substance, ils ont dit : "Voyez : ces pauvres gens sont tellement mal pris ; il faut agir ; le mieux serait sans doute d'accentuer le mouvement de responsabilisation, activer des incitatifs à l'emploi, etc. Il n'y a d'ailleurs pas d'autre solution : même la gauche en convient, qui ne peut rien faire". Comment éviter ce piège ?

. Les syndicats ne sont pas nécessairement du côté des exclus et des chômeurs. L'un d'eux, désopilant, œuvre désormais à accompagner le désengagement de l'État. Cela pourrait même arriver à des mouvements de défense des exclus, à des groupes communautaires, et ainsi de suite. Qu'en est-il chez nous, à votre avis ? Comment assurer la cohérence et convergence des luttes de l'ensemble des exploités, des exclus, des précaires ?

Ce ne sont là, bien sûr, que quelques-unes des questions que soulève ce mouvement de chômeurs et d'exclus que nous a offert la France. Ces questions se posent là-bas; elles se posent aussi ici.

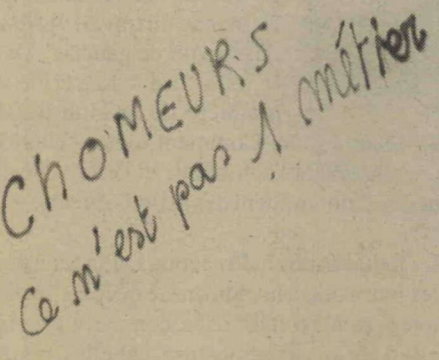
En attendant, la France s'apprête à voter une loi sur la réduction du temps de travail -- ce qui n'est sans doute pas une panacée, mais qui implique, au moins, que les questions soulevées ne sont pas étouffées et oubliées.

En attendant, en France, la question d'un revenu de citoyenneté, inconditionnellement donné à chacun, est chaudement débattue.

En attendant, partout, nous vivons dans un monde où tous les indices de bonne santé économique sont à la hausse tandis que le nombre d'exclus et de chômeurs ne cesse d'augmenter.

Qui sait : on finira peut-être par se demander, en France et ailleurs, quelle tarte on produit. Et comment? Et sur la base de quels principes on la partage. Ce jour-là, on se dira peut-être qu'entre la Bourse pour quelques-uns (20% ?) et la vie pour tous, une vie riche, pleine, entière, il n'y a pas à hésiter. Que la disparition du travail, et en particulier du travail abrutissant, est une excellente nouvelle et que tout le monde doit en profiter.

Ce jour-là, il ne faudra pas oublier de remercier les chômeurs français.



Un ami qui veut votre bien ... et qui risque de l'avoir

L'AMI... ou Accord multilatéral sur l'investissement. Ça ne vous dit rien encore ? Mais vous l'aurez peut-être un jour "en pleine face", il vous affectera alors comme une maladie, si les délicates négociations engagées par les gouvernements aboutissent et que les textes sont paraphés, inchangés. De quoi s'agit-il ?

Par Jean-François Delisle

Les médias en ont déjà pas mal parlé et on connaît mieux à présent les données de la question, quoique un peu tardivement. Il paraît que les textes contenant certains projets de clause, sur lesquels les opposants ont réussi à mettre la main, seraient dépassés, en raison de la complexité du projet d'accord, de l'évolution normale des négociations dans ce genre de dossier international, et surtout des réticences de certains gouvernements devant l'érosion de la souveraineté nationale que la signature de ce traité commercial entraînerait. Vu le secret relatif qui entoure les discussions à ce sujet, il est difficile pour l'opinion publique de savoir où elles en sont rendues. Chose certaine, les délais initiaux prévus par les "gourous" chargés de mener à terme l'AMI ne pourront être respectés et il est possible que des éléments essentiels de ce projet se trouvent remis sine die. En tout cas, il vaut la peine quand même de jeter un coup d'œil sur des clauses rendues publiques (au grand dam des négociateurs), ne serait-ce que parce qu'elles sont révélatrices d'un état d'esprit aujourd'hui dominant et aussi pour mieux mesurer éventuellement ce à quoi nous aurons peut-être échappé.



Source: Vie Ouvrière no 264

Essentiellement, l'AMI est un projet de traité qui vise à libéraliser tout en protégeant les investissements étrangers dans la zone des 29 pays industrialisés de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). Les points majeurs de ce projet, qui provoquent une inquiétude justifiée de la part d'une partie substantielle de l'opinion publique, touchent les "droits des investisseurs" et la diminution de la capacité d'intervention des États, si celle-ci risque d'affecter les profits des firmes étrangères établies sur leur sol.

Il s'agit en fait d'une sorte de régime de "sécurité du revenu" en faveur des grandes multinationales. Plusieurs clauses prévoient l'indemnisation des entreprises en cas d'initiatives gouvernementales susceptibles de restreindre leur capacité à retirer un niveau de profit jugé suffisant de leurs investissements.

Il s'agit en fait d'une sorte de régime de "sécurité du revenu" en faveur des grandes multinationales. Plusieurs clauses prévoient l'indemnisation des entreprises en cas d'initiatives gouvernementales susceptibles de restreindre leur capacité à retirer un niveau de profit jugé suffisant de leurs investissements. Cela signifie qu'un investisseur pourrait poursuivre un pays-hôte s'il se croit l'objet d'un traitement injuste ou inéquitable. Les investisseurs peuvent intenter n'importe quand des poursuites contre toute législation environnementale, sociale ou économique qui entraverait si peu que ce soit le libre flux des capitaux et le droit à un profit maximal. Les firmes multinationales pourraient ainsi poursuivre les gouvernements devant les tribunaux de leur choix, dont par exemple le jury arbitral de la Chambre de commerce internationale (oui, sans farce !).

Une autre disposition inquiétante du texte : celle qui assure aux firmes "la protection contre les troubles". Les gouvernements auraient alors l'obligation de protéger les investissements étrangers contre toutes les perturbations susceptibles d'affecter leur rentabilité, comme les grèves, les boycottages et les divers mouvements de protestations. On devine les conséquences éventuelles de cette clause sur le droit du travail, notamment celui de se syndiquer...

Encore des exemples ? Des clauses de l'AMI vont à l'encontre de mesures déjà adoptées par bien des pays pour diriger les investissements dans le sens de l'intérêt public, comme d'exiger l'embauche de travailleurs locaux ou de certaines catégories de citoyens, telles les handicapés. Plusieurs lois et normes sur l'environnement pourraient aussi faire l'objet de contestations de la part des firmes multinationales.

On n'en finirait pas d'aligner encore des clauses et des dispositions dont l'application éroderait les protections sociales, du travail et de l'environnement dont bénéficie encore - mais pour combien de temps ? - la majorité des citoyens.

La cerise sur le sundae : les gouvernements signataires auront les poignets liés pour 20 ans par L'AMI. Une amitié durable... Ils pourront certes le dénoncer après 5 ans d'application s'ils n'en sont pas satisfaits, mais ne pourront s'en retirer avant 15 ans supplémentaires. On voudrait implanter le libéralisme économique le plus débridé au plan international qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Doit-on alors parler de capitalisme totalitaire ?



Le MAC, un emmerdeur !

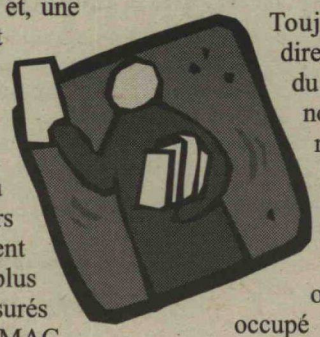
Alors qu'il distribuait des dépliants d'information aux chômeurs et chômeuses, un travailleur du MAC fut apostrophé rudement par deux employées de l'endroit dont la directrice, Madame Suzette Perreault. " Cessez immédiatement cette distribution... Vous vous prenez pour d'autres ! ... Vous êtes toujours en train de chialer...

Par Nicole Côté

L'espace où tu te trouves appartient à la Commission... Si tout le monde fait comme toi, le marché Jean-Talon va se retrouver icitte etc. " de clamer les trois personnes hébétées par la visite impromptue du représentant du MAC.

L'incident s'est passé dans un CHRC local au 1001 de Maisonneuve est en mars dernier. Pourtant, cette pratique se fait couramment par les groupes de chômeurs-ses montréalais et n'avait jusqu'à ce jour, provoquée d'anicroche avec qui que ce soit et ce, dans n'importe quel CHRC. Il existe même une décision de la Cour Suprême datée de 1991 permettant aux personnes de distribuer des dépliants dans un lieu public fédéral sans être embêter.

Nous avons déposé une plainte en bonne et due forme à M. André Gladu, sous-ministre adjoint section Québec du Ministère des ressources humaines Canada, et, une accusation de voies de fait contre une des personnes mises en cause dans cet événement.



Le MAC de Montréal a reçu l'appui de groupes de chômeurs locaux qui ont dénoncé vivement cette atteinte à nos droits les plus fondamentaux : " Soyez assurés que nous serons aux côtés du MAC de Montréal pour exercer notre droit à la liberté d'expression partout où des bureaucrates essayeront de nous en empê cher " a souligné Jean Ayotte du Comité chômage de l'est dans une lettre adressée à la directrice Madame Perreault.

Toujours en s'adressant à la directrice, Monsieur Pierre Céré du Comité chômage sud-ouest note : " Il est [...] étonnant et même inquiétant qu'une personne occupant un poste tel que le vôtre décide de venir jouer du coude contre un représentant d'un organisme communautaire occupé pacifiquement à distribuer dans le couloir face aux ascenseurs, un pamphlet d'information adressé aux sans-emploi [...] Il y a un poète français qui disait dans une chanson "on ne les voit que lorsqu'on a peur d'eux"... Est-ce que c'est le cas ? " demande M. Céré.

Paul Crête, député du Bloc Québécois et critique en matière d'assurance-chômage, a de son propre chef, soumis l'affaire au ministre Pierre Pettigrew en demandant qu'une enquête soit menée et que des mesures soient prises suite à cet incident. La distribution d'information aux chômeurs et chômeuses serait-elle devenue subversive ? Les positions de pouvoir permettent-elles aux personnes qui les occupent, d'évacuer tout sens de la répartie, de la modestie et de bon jugement ?

Un travailleur infatigable au MAC de Montréal

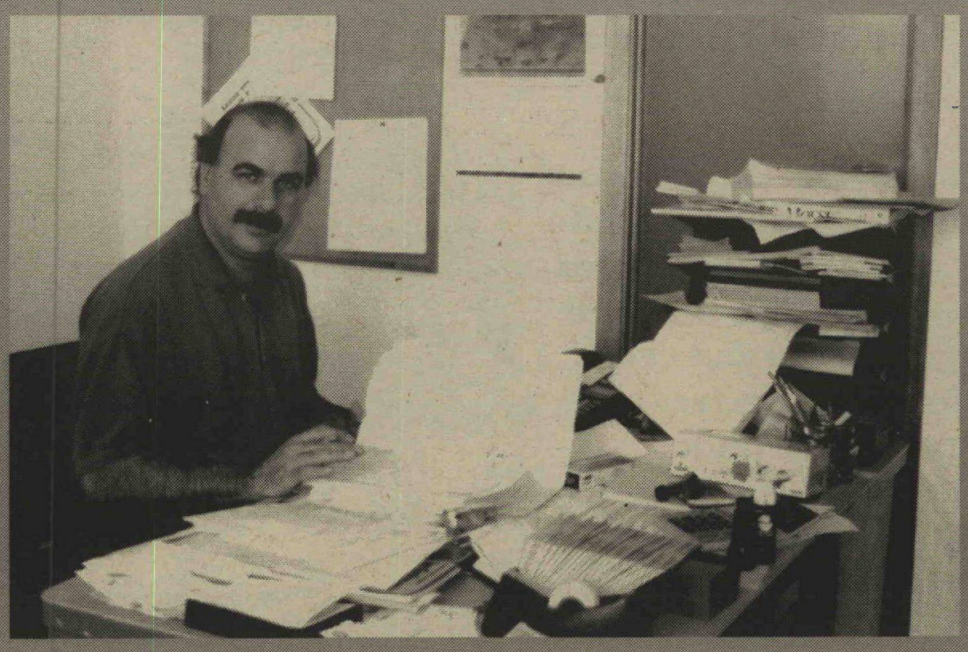
Quarante et quelques années, toutes ses dents mais avec quelques cheveux en moins, Jean Sansregret a le 18 janvier dernier son 10ième anniversaire d'embauche au sein de l'organisme.

10 ans à essayer de faire du neuf avec du vieux (il faut travailler dans le monde communautaire pour le savoir !), à fendre les cheveux en quatre pour trouver des solutions qui profiteront à l'organisme et par le fait même à tous les chômeurs et chômeuses !

10 ans à être une bougie d'allumage au sein de l'équipe de travail servant tour à tour de motivateur, de confident et de "grand sage".

10 ans à faire preuve de générosité et de leadership à l'égard des gens qui gravitent autour l'organisme, les militants-tes et l'équipe de travail, et pour ceux et celles qui utilisent les services du MAC.

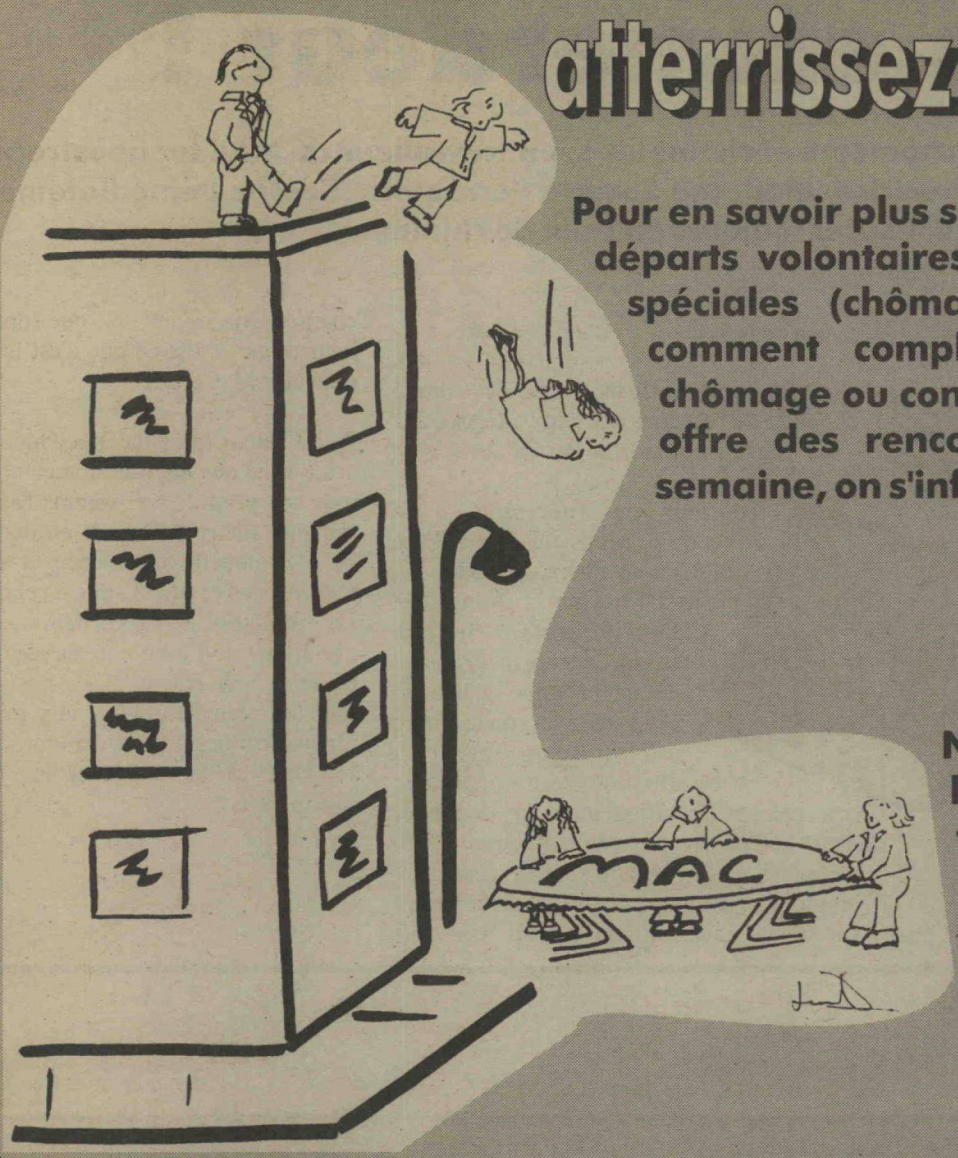
Bref, un travailleur infatigable que le MAC de Montréal ne veut pas partager !



Jean Sansregret, 10 ans pour la défense des sans-emploi (Photo :Nicole Côté)

Au nom de tes camarades de travail, les membres du conseil d'administration, les militants-militantes, nous te souhaitons bon anniversaire et espérons que tu seras encore des nôtres pour les dix prochaines années !

Pour bien connaître vos droits, atterrissez à la bonne place!



Pour en savoir plus sur vos droits à l'assurance-chômage, les départs volontaires ou les congédiements, les prestations spéciales (chômage maladie, maternité ou parental), comment compléter les formulaires de l'assurance-chômage ou contester une décision, le MAC de Montréal offre des rencontres d'information sur la loi chaque semaine, on s'informe de l'horaire en composant le

271-4099.

Attention

Nous ajoutons une séance spéciale pour les personnes ayant des questions touchant le dossier des voyageurs-chômeurs ou hors du pays , les mercredis soirs seulement dès 19 heures aussi au 6839A, rue Drolet. Pour plus d'infos: 271-4099.

L'assurance-emploi, ça vous dit quelque chose !

Vous êtes perdus dans tous ces changements qui ont eu lieu dernièrement! Qu'à cela ne tienne! Le Mouvement Action Chômage de Montréal a produit une nouvelle édition de la brochure Conseils Pratiques.

Plus d'une cinquantaine de pages vous informent sur tous les aspects de l'assurance-chômage, vous donnent des trucs sur la façon de procéder lors de votre demande de chômage et surtout vous indiquent comment faire respecter vos droits et vous défendre en cas de litige.

Chaque brochure coûte 5,00 $ (ajoutez 2,00 $ pour les frais postaux).

Merci car vous contribuez par le fait même à l'autofinancement de l'organisme.
6839 A, rue Drolet, local 306, Montréal, H2S 2T1.

